



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE  
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS  
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS  
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA  
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Oberkirch, le 2 Mars 2001

*Communiqué de presse*

**Réunion du Bureau politique de l'ARE**  
(Oberkirch, 2 mars 2001)

A l'invitation de Monsieur Stächele, Secrétaire d'Etat du Baden-Württemberg (D) et Président de la Commission Institutionnelle de l'ARE, l'Assemblée des Régions d'Europe a réuni son Bureau politique le vendredi 2 mars à Oberkirch.

Sous la présidence de Madame Prokop, Présidente de l'ARE, les membres du Bureau ont pris connaissance des travaux des quatre Commissions de l'ARE et notamment des trois résolutions de la Commission institutionnelle relatives au nouvel ordre fondamental européen, au "Livre blanc sur la gouvernance en Europe" et à l'élargissement qui esquissent les positions des Régions d'Europe dans les débats sur la future architecture de l'Union Européenne.

Parmi les revendications majeures des régions d'Europe figurent, notamment :

- la constitution d'un Ordre Fondamental Européen qui intégrera les Régions et mettra en valeur le principe de subsidiarité,
- une définition juridique plus précise de ce principe dans le Traité constitutionnel européen,
- une répartition des compétences basée sur le principe de subsidiarité afin de préserver l'autonomie des Etats membres *et* des Régions et une délimitation claire des responsabilités,
- une association accrue des régions aux décisions européennes grâce à la transformation du Comité des Régions en un organe paritaire de l'Union doté de pleins droits, ...

Le Bureau de l'ARE s'est également félicité de l'initiative de la Commission institutionnelle de mettre en place deux groupes de travail, l'un sur la Gouvernance européenne et l'autre sur l'Ordre Fondamental Européen, permettant de préparer la contribution de l'ARE à la prochaine Conférence intergouvernementale de 2004.

Willi Stächele, Président de cette Commission, a déclaré au sujet du processus post-Nice : *"Une répartition des compétences satisfaisante nécessite un débat sur la clarification des responsabilités dans lequel les Régions européennes doivent être totalement impliquées. Lors de la Conférence intergouvernementale de 2004, les fondations d'un ordre fondamental européen seront fixées. L'ARE a d'ores et déjà formulé les points essentiels de l'avis des Régions afin d'influencer en temps voulu la discussion sur la mise en place des bases de cet ordre fondamental européen."*

*L'ARE est le mouvement politique des Régions d'Europe engagé depuis 1985 en faveur de la promotion du régionalisme en Europe et du développement de la coopération interrégionale.*

**Pour plus d'information, veuillez contacter :**

▪ Service Presse & Communication de l'ARE : Barbara Thauront et Francine Huhardeaux,  
Tél. +33 3 88 22 07 07, Fax +33 3 88 75 67 19, E-mail [infopresse@are-regions-europe.org](mailto:infopresse@are-regions-europe.org)  
Site web de l'ARE : <http://www.are-regions-europe.org> (voir Dossier sur la Gouvernance dans "AER on line-ARE en direct-VRE direkt"/Hiver 200/2001 dans Presse et Publications).

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)  
Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19  
E-mail : [secretariat@are-regions-europe.org](mailto:secretariat@are-regions-europe.org) ou [infopresse@are-regions-europe.org](mailto:infopresse@are-regions-europe.org)